

25

REVENUS 2024 IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE 2025



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom

Prénom

Adresse

SITUATIONS PARTICULIÈRES

En cas de concubinage, cochez la case 9GL ☐

Nom et prénom du concubin.....

Nom de naissance.....

Date et lieu de naissance.....

Numéro fiscal du concubin.....

En cas de mariage ou de Pacs en 2024, si vous avez opté pour la déclaration séparée de vos revenus 2024, cochez la case 9GM ☐

Nom et prénom du conjoint.....

Nom de naissance.....

Date et lieu de naissance.....

Numéro fiscal du conjoint.....

En cas de dépôt d'une déclaration n°2042-IFI avec une déclaration alléguée 2042-IFI-COV sans revenu, cochez la case 9GN ☐

IDENTIFICATION DES ENFANTS MINEURS

Identité des enfants mineurs dont vous-même, ou votre conjoint, partenaire lié(e) par un Pacs ou concubin(e), êtes l'administrateur légal.

Nom, prénom.....

Date de naissance.....

Nom, prénom.....

Date de naissance.....

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS (le cas échéant : conjoint(e), partenaire de pacs, concubin(e))

À Le

En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978 « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recouvrement par l'administration fiscale.



VOTRE PATRIMOINE NET IMPOSABLE AU 1.1.2025 EST SUPÉRIEUR À 1300 000 €

Détaillez votre actif et votre passif ci-dessous et remplissez les annexes pages 3 à 12. Le cas échéant, joignez également après les avoir complétées, les annexes complémentaires disponibles sur impots.gouv.fr

BIENS AFFECTÉS À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET EXONÉRÉS (annexe 1)

Vous avez rempli et déposé l'annexe 1, cochez la case 9BZ ☐

BIENS DÉTENUS DIRECTEMENT (annexe 2)**IMMEUBLES BÂTIS**

Résidence principale (après abattement) 9AA

Autres immeubles bâtis 9AB

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Bois, forêts et parts de groupements forestiers exonérés partiellement (avant exonération) 9AC

Vous demandez pour la première fois à bénéficier de l'exonération partielle pour vos bois, forêts ou parts de groupements forestiers, cochez la case 9AE ☐

Biens ruraux loués à long terme exonérés partiellement (avant exonération) 9AD

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers exonérés partiellement (avant exonération) 9BA

Autres biens non bâtis 9BB

BIENS DÉTENUS INDIRECTEMENT (annexe 3)

Fraction de la valeur des parts ou actions représentative des immeubles (y compris détention via l'unité de compte d'une assurance-vie rachetable ou d'un contrat de capitalisation) 9CA

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS APRÈS APPLICATION ÉVENTUELLE DU PLAFONNEMENT DES DETTES (annexe 4)

Dettes afférentes aux travaux réalisés 9GF

Autres dettes dont IFI théorique 9GH

VERSEMENTS OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Dons à des organismes d'intérêt général établis en France 9NC

Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un autre État européen 9NG

PLAFONNEMENT (annexe 5)

Impôts dus au titre des revenus et produits 2024 9PR

N'ajoutez-pas le montant de l'IFI 2025: il est automatiquement inclus dans le calcul de votre plafonnement

Revenus et produits de l'année 2024 en cas de montant négatif, inscrivez « 0 » 9PX

IMPÔTS PAYÉS À L'ÉTRANGER DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT SIMILAIRES À CELLES DE L'IFI (annexe 6) 9RS

